

La Sève

Mairie de NEDDE

édito

Chers concitoyens,

Ce bulletin municipal présente essentiellement les investissements réalisés et ceux en cours. Je profite de cette parution pour vous apporter des précisions sur certains sujets qui me paraissent importants.

Le projet éolien porté par l'entreprise IBERDROLA, pour lequel la commune avait autorisé les études de faisabilité en signant une convention, ne verra pas le jour suite à l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2024 donnant un avis défavorable à la création d'un parc de 3 éoliennes. Le préfet a suivi l'avis négatif de la Direction de la Sécurité Aéronautique d'Etat suite au durcissement de la réglementation concernant la protection des radars militaires (dans ce cas précis, il s'agit du radar du mont Audouze).

La convention avec IBERDROLA cessera le 28 février 2025 et ne sera pas prolongée de 2 ans comme le demandait l'entreprise. Le conseil municipal a refusé cette prolongation, à l'unanimité des membres présents, par délibération du 15 octobre 2024, car il est peu probable que l'Armée de l'Air revienne en arrière.

Si cette décision est un soulagement pour les opposants à l'éolien, il est bien évident que c'est une déception pour moi-même et pour les élus qui ont soutenu ce projet. Il est regrettable que la commune n'ait pu participer à la transition écologique et se voit privée d'un revenu annuel d'environ 150 000 €, sans compter environ 50 000 € de fiscalité pour la communauté de communes.

Je remercie les élus qui ont maintenu leur soutien au projet en ne cédant pas aux pressions, qui ont fait preuve de responsabilité, de courage, d'intégrité en allant au bout de notre engagement collectif vis à vis d'IBERDROLA.

Je souhaite aussi remercier tous les membres du comité de pilotage qui, par leurs observations, leurs questions, leur documentation, ont enrichi les débats, même si ceux-ci ont pu être parfois difficiles.

Je sais que certains d'entre vous se demandent pourquoi le conseil municipal a maintenu le puy de Nedde / puy du Moumet pour la filière éolienne dans le document de zonage des énergies renouvelables.

Les zones d'accélération pour les énergies renouvelables ont été prédéfinies par le conseil municipal en mai 2024, avant d'avoir connaissance de l'arrêté préfectoral. Le document a été soumis à la concertation avant la fin du délai de 2 mois permettant à IBERDROLA d'intenter un recours contre la décision préfectorale.

Suite à la concertation à laquelle vous avez été invités à participer, et du fait qu'IBERDROLA n'a pas souhaité faire appel, le conseil municipal a prononcé à l'unanimité des membres présents le retrait du secteur du puy de Nedde / puy du Moumet des zones d'accélération des énergies renouvelables. Le zonage a été transmis au référent préfectoral, au PNR pour avis, et à la communauté de communes.

La commune poursuit le réaménagement du centre bourg avec la rénovation de la maison Couégnas et l'aménagement paysager du parking, des abords de la maison Couégnas, du bâtiment salle des associations/bibliothèque, du centre de secours et de l'école. Le conseil municipal a pour volonté de s'impliquer dans le programme de « renaturation des sols des villes et villages » en utilisant des matériaux perméables et en plantant des végétaux. La voie menant au hameau Couégnas et traversant le parking sera supprimée et reconstruite derrière la bibliothèque. De fait, l'espace réaménagé réservé aux piétons sera plus attractif, plus convivial et plus sécurisé.

La maison Couégnas, quant à elle, devra conserver son architecture, ses caractéristiques de belle demeure du 18^{ème} siècle. Le rez-de-chaussée accueillera du public avec le centre de santé et une salle d'activités. A l'étage, 2 appartements spacieux, en duplex, pourront accueillir des familles avec enfants.

Ces deux chantiers seront menés simultanément et occasionneront, bien évidemment, quelques désagréments et changement d'habitudes, pendant l'année 2025.



Décembre 2024

La communauté de communes a connu quelques changements de gouvernance cette année. Mme Mélanie Plazanet a démissionné de sa fonction de présidente et a été remplacée par M Jean-Pierre Bosdevigie, adjoint au maire de Peyrat le Château. Pour ma part, j'ai choisi de ne pas poursuivre la vice présidence en charge des finances et de l'économie. M Vincent Echasserieau, maire de Cheissoux, me remplace à ce poste.

Après avoir concrétisé le transfert de la compétence assainissement collectif au 1er janvier 2024, des communes vers la communauté de communes, les élus travaillent en ce moment au transfert de la compétence eau potable au 1er janvier 2025.

Suite aux déclarations du premier ministre, Michel Barnier, remettant en cause l'obligation de transférer les compétences qui ne l'étaient pas jusqu'alors, plusieurs élus se posent légitimement la question de l'opportunité de transférer le service eau potable à la communauté de communes. Cependant, les élus sont bien conscients qu'au vu des normes de plus en plus contraignantes, des technicités de plus en plus pointues, de la suppression des subventions d'investissement aux communes, ces compétences ne pourront plus être exercées par les communes mais le seront par les communautés de communes dans un premier temps, voire par les départements dans un second temps .

Il n'en reste pas moins que les économies d'échelle ne se feront pas, que les services seront encore une fois éloignés des citoyens, pas forcément de meilleure qualité, et surtout à des tarifs qui vont connaître des hausses considérables !

L'équilibre entre les besoins pour l'entretien des réseaux et ouvrages, voire de nouveaux investissements, et des tarifs acceptables pour les abonnés est particulièrement difficile à trouver. Jusqu'à présent, les 12 communes appliquaient des tarifs très différents aussi bien pour la part fixe que pour le prix du m³ d'eau potable ou assainie. Un tarif unique pour tout le territoire de la communauté de communes devra s'appliquer d'ici quelques années, et nécessitera une augmentation progressive des redevances.

Entre transfert de compétences aux communautés de communes, participation des collectivités à la réduction du déficit de l'Etat, diminution des subventions à l'investissement, quels projets, quels choix, quelles décisions reste-t-il aux communes ?

C'est dans un contexte national fragile économiquement, politiquement et socialement que s'achève l'année 2024. Ce climat d'instabilité, de violences inacceptables au sein de la société, de conflits armés à nos frontières, de catastrophes climatiques, est source de préoccupations et d'anxiété pour chacun d'entre nous. Comme veulent le montrer les agriculteurs en tournant les panneaux d'entrées de bourgs à l'envers, le monde marche sur la tête ! Oui, le monde est malade, le monde est fou et ne tourne pas rond !

Malgré ces considérations peu réjouissantes, vos élus continuent à travailler avec sérieux, dans le respect de leur engagement, dans l'intérêt de la commune.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du conseil municipal, de passer de bonnes fêtes de fin d'année, de partager d'agréables moments en famille ou avec des amis, dans l'attente d'une année, je l'espère, plus apaisée, plus solidaire et plus fraternelle.

Le Maire,
Monique LENOBLE

Suivez les actualités de la commune :



Sur le site internet : www.nedde.fr



<https://www.facebook.com/people/Mairie-de-Nedde/100079672627877/>



**Panneau
Pocket**

Sur Panneau Pocket en téléchargeant l'application



Travaux réalisés...

Camping : les réseaux souterrains d'électricité, les bornes électriques et l'éclairage ont été entièrement réhabilités par l'entreprise Inéo. De même, les canalisations d'eau et les fontaines à eau ont été remplacées.

Coût de l'opération : 169 875.56 € HT, 203 850.67 TTC

Subvention d'Etat, DETR : 36 846.23 €

Récupération de TVA : 33 439.66 €

Autofinancement de la commune : 133 564.78 €



Dans la continuité de l'aménagement du camping, se pose la question de l'installation d'un chauffe eau solaire (le chauffe eau gaz est très souvent en panne).

Une réflexion est menée pour transformer l'ancien terrain de tennis en un city-parc.

Suppression du transformateur communal : après plusieurs années de travail sur ce dossier particulièrement complexe, en partenariat avec Enedis et l'entreprise Inéo, tous les bâtiments communaux ont été déconnectés du transformateur communal et sont désormais alimentés par le réseau public d'électricité.

Ce transformateur vétuste, appartenant en propre à la commune, en cas de panne, n'aurait pas pu être réparé par Enedis et des coupures de courant auraient pu paralyser les services communaux.

Chaque bâtiment ou logement a maintenant son propre compteur avec une électricité fournie au tarif réglementé.

Cette opération a nécessité un renforcement du réseau public à la charge partagée d'Enedis et de la commune.

La mise aux normes de l'électricité des bâtiments, réalisée par l'entreprise Romain Hubert, a été nécessaire pour obtenir les mises en service des nouveaux compteurs qui ont eu lieu le 31 octobre 2024.

Cette opération n'a bénéficié d'aucune subvention.

Coût de l'opération : 55 523.85 € HT, 66 628.62 € TTC

Récupération de TVA : 10 929.76 €

Autofinancement de la commune : 55 698.86 €

Effacement des réseaux aux Coteaux du Met : après la rénovation des réseaux d'assainissement, les réseaux électrique, éclairage public et télécommunication ont été effacés. Cette opération, menée sous maîtrise d'ouvrage du SEHV, est financée par le SEHV pour un montant global de 134 874.95 € TTC. Il reste à charge de la commune le financement de l'éclairage public.

Coût de l'opération pour la commune : 20 123.38 € HT, 24 148.05 € TTC.

Subvention du Département : 11 067.86 €

Récupération de TVA : 3 961.25 €

Autofinancement de la commune : 9 118.94 €

Pour terminer l'aménagement de ce secteur, les trottoirs et la chaussée devraient être remis à neuf en 2025.

Cantine : les avant-toits et les gouttières ont été rénovés par l'entreprise Fleytou et le crépi de l'escalier par l'entreprise Paquet.

Coût de l'opération : 21 126.83 € HT, 25 352.20 € TTC

Subvention de l'Etat DETR : 5 615.40 €

Subvention du Département : 6 510.00 €

Récupération de TVA : 4 158.77 €

Autofinancement de la commune : 9 068.03 €



Aménagement forestier à Guimont : l'échange de parcelles avec un propriétaire forestier de Guimont a permis de créer une piste forestière en terrain naturel et deux places de stockage permettant d'exploiter plus facilement les forêts du secteur et de les valoriser.

Coût de l'opération : 29 297.50 € HT, 35 157.00 € TTC

Subvention de l'Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire) : 8 672.06 €

Subvention du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) : 14 765.97 €

Récupération de TVA : 5 767.15 €

Autofinancement de la commune : 5 951.82 €

Travaux de plantation

Plusieurs parcelles ont été reboisées au Puy La Graule en compensation du terrain défriché pour la construction de la station de neutralisation d'une part, et, d'autre part, en compensation d'un défrichement réalisé par la communauté de communes. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Lecomte pour la plus grande partie, avec l'assistance technique de l'ONF.

Une parcelle a été réservée aux enfants de l'école qui ont planté une centaine de chênes sessiles et de cormiers. Ils étaient assistés par Monsieur Prieur de l'ONF, Mme Pacheco et plusieurs élus.

Cette opération n'a bénéficié d'aucune subvention.

Coût de l'opération : 11 080.57 € HT, 13 296.69 € TTC

Récupération de TVA : 2 216.12 €

Autofinancement de la commune : 11 080.67 €



Station de neutralisation des sources de Lauzat

Les travaux réalisés par les entreprises Dussouchaud, Saur et Sotec ont été réceptionnés le 27 novembre 2023.



Coût de l'opération : 439 861.09 € HT, 527 833.31 € TTC

Subvention de l'Agence de l'Eau : 221 100.00 €

Subvention du Département : 113 790.00 €

Récupération de TVA : 86 585.78 €

Autofinancement de la commune : 106 357.53 €

La station a été mise en service en avril 2024 avec quelques aléas de fonctionnement dans les premiers mois qui ont pu perturber la distribution de l'eau dans certains villages.

Avec les dernières interconnexions réalisées en 2022, ces travaux clôturent la liste des investissements prévus au schéma directeur découlant du diagnostic des réseaux d'eau potable établi en 2017.

Travaux à venir

Maison Couégnas et Aménagement paysager

La réhabilitation de la maison Couégnas et l'aménagement paysager du secteur vont commencer début 2025 et se poursuivre tout au long de l'année.

Une réunion publique a été organisée le 4 décembre 2023 en présence de M. Geoffroy Burin, paysagiste, pour présenter le projet d'aménagement aux habitants et leur permettre d'exprimer leurs propositions et observations.

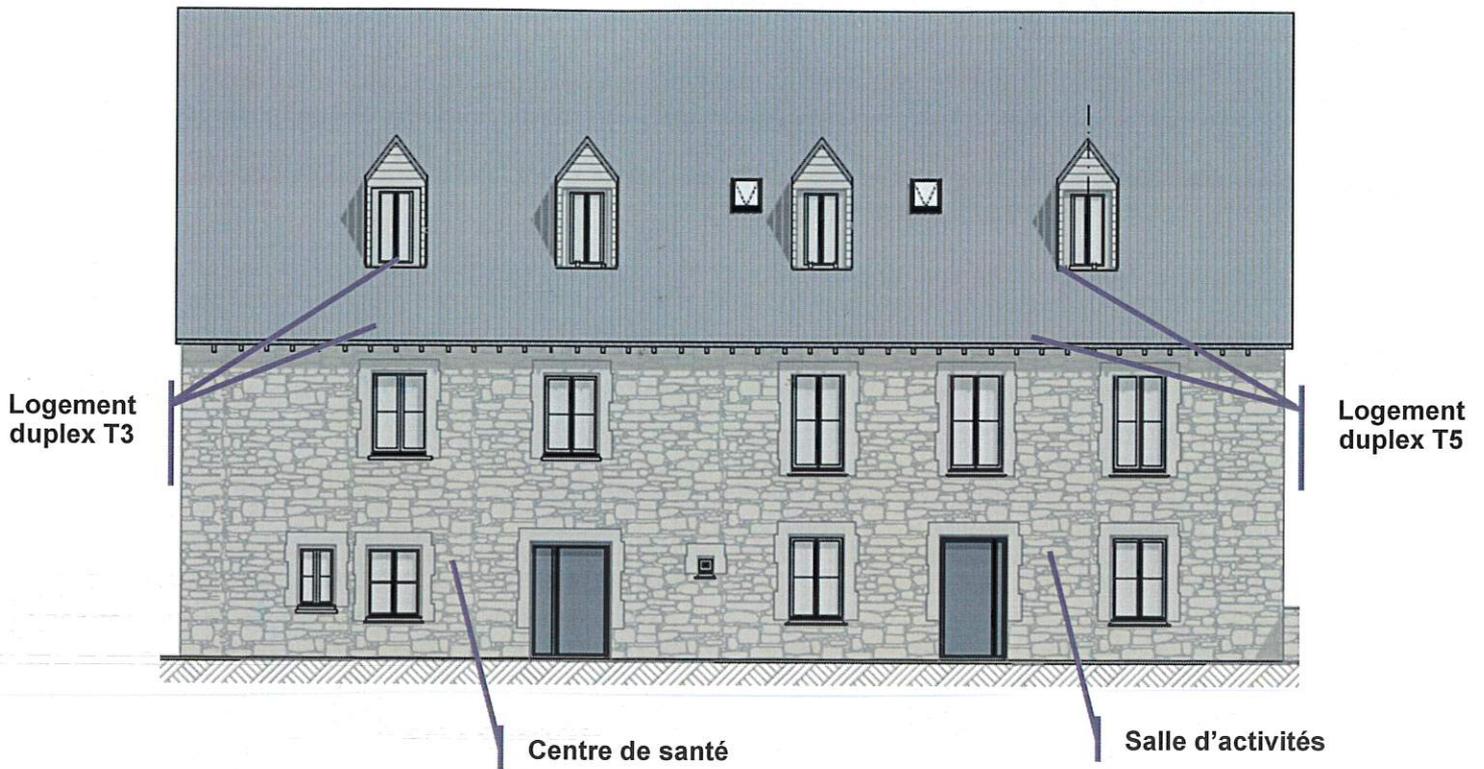
Outre les travaux de valorisation paysagère, un abri est prévu à l'entrée du parking à l'attention des enfants qui attendent les cars scolaires et des personnes qui veulent covoiturer.

Tous ces travaux vont entraîner des perturbations de stationnement et de circulation.

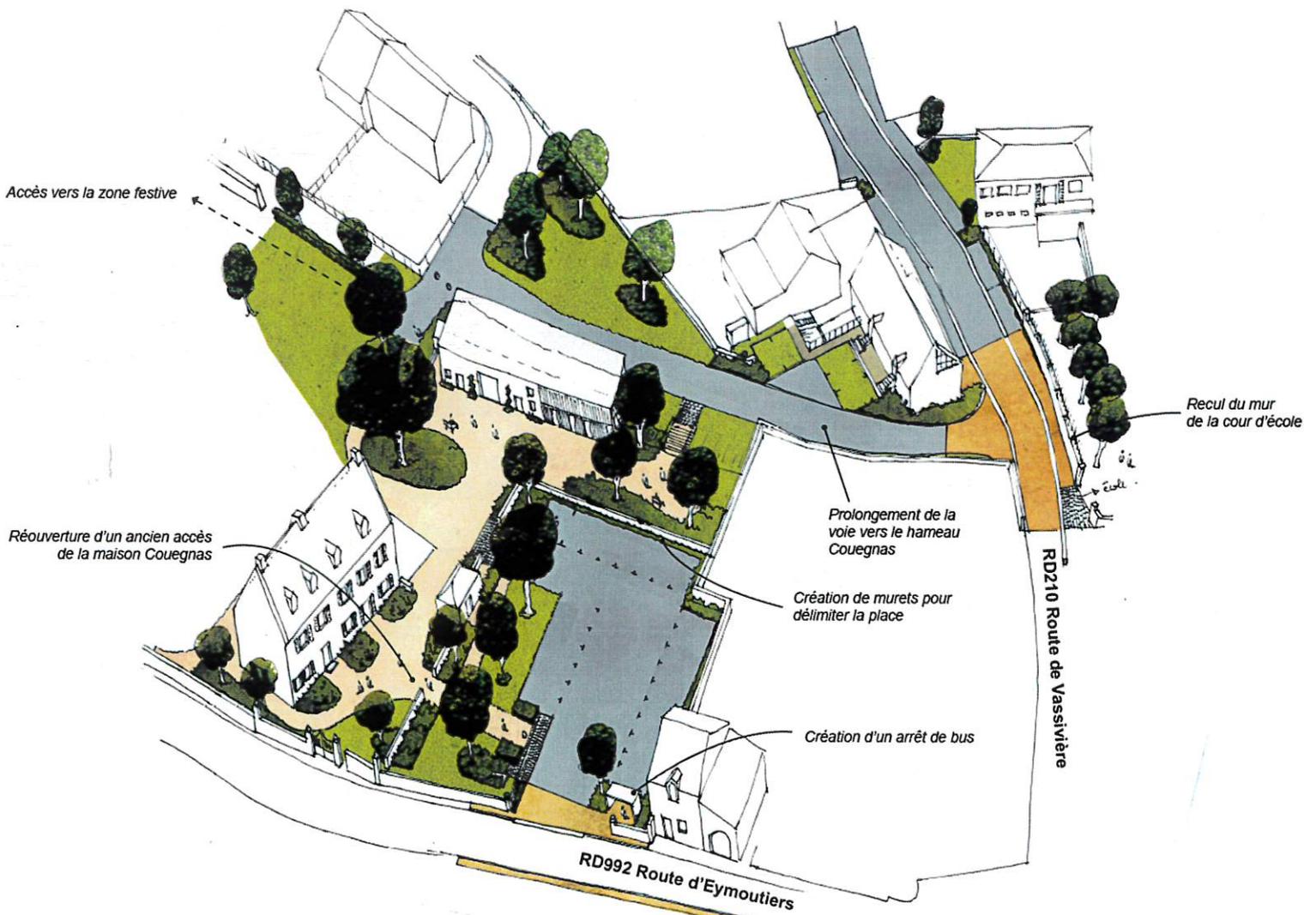
Dans le cadre de cet aménagement, une réflexion est engagée pour déplacer les éco-points du parking vers l'entrée du camping en aménageant une plate-forme.



Maison Couégnas



Aménagement paysager





Columbarium

Afin de répondre aux besoins, l'espace columbarium va s'agrandir, avec la construction de 3 monuments funéraires de 6 cases chacun, et l'installation de 5 cavurnes (caveaux de dimensions réduites réservés à l'inhumation d'urnes et pouvant être recouverts d'une stèle).
Les demandes de subventions sont en cours.



Voirie

Le programme de voirie 2024 n'a pas pu être réalisé en raison des intempéries et du retard pris par les entreprises et sera regroupé avec celui de 2025.

Ces travaux devraient porter sur la route du Puy Meisseix (Lavaud) l'impasse de la Charmaie (Lafarge) et les Coteaux des Acacias (du Met), et seront réalisés sous condition de l'obtention des subventions.

Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) ...

L'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) offre la possibilité aux communes de définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAE nR). L'objectif est d'identifier des zones pour le développement de projets EnR et ainsi faciliter leur développement.

L'intérêt des ZAE nR est de permettre à la commune d'identifier les types d'énergies qu'elle souhaite voir développer sur son territoire, de contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement en électricité.

La création de zones n'empêche pas que des projets voient le jour en dehors des ZAE nR, cependant les futurs projets situés en ZAE nR bénéficieront, pour certains, d'avantages en terme de délais d'instruction et de soutiens financiers.

Après concertation du public, le conseil municipal, par délibération du 15 octobre 2024, a défini les ZAE nR. Aucune zone n'a été retenue pour les filières éolien, agrivoltaïsme, méthanisation.

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES			
Filières	Localisation	Parcelles cadastrales concernées	surface
Photovoltaïque en ombrière	PARKING DU CIMETIERE	Section D n° 1245 en partie (partie parking)	1 600 m ²
Photovoltaïque sur toiture	ENSEMBLE DES TOITURES DU TERRITOIRE COMMUNAL		
Bois-énergie / Biomasse	ZONE AUTOUR DU VILLAGE DE VACANCES ANDRÉ LEYCURE	Section AB n° 116, 117, 214, 215, 198, 189, 190, 245, 246, 251, 252 en partie (1000 m ²)	18 824 m ²
Hydroélectricité	ZONE DU MOULIN DE LACOUR	Section D n° 1032 en partie (3000 m ²), 26	5 630 m ²
	ZONE DE L'ANCIEN MOULIN DE LA CROIX DES RAMEAUX	Section D n° 194, 195, 196, 197	21 370 m ²



Centre de santé



CENTRE de SANTE Intercommunal
CONSULTATIONS DE MEDECINS GENERALISTES

Prendre rendez-vous
du mardi au vendredi de 08h30 à 12h30
06 76 84 30 93

PEYRAT-LE-CHÂTEAU (Permanences à vérifier auprès du secrétariat)
Lundi de 8h30 à 13h30
1 Rue du Lac

EYMOUTIERS
Mardi de 9h à 11h30
Mercredi de 14h à 16h30
Vendredi de 9h à 17h30
Samedi 8h30 à 11h30 Sans rendez-vous
2 Chemin de la Côte de Château

BUJALEUF
Mercredi de 9h à 11h30
62 Route de St Léonard

NEDDE
Jeudi de 9h à 16h30
116 Route d'Eymoutiers

CDS Portes de Vassivière agréé et conventionné
FINESS 870019445



 Pendant les travaux de la maison Couégnas, le centre de santé est installé dans le bureau entre la salle des associations et la bibliothèque.

Suivez les actualités de la communauté de communes :

Sur le site internet : www.cc-portesdevassiviere.fr

Les bureaux de la communauté de communes sont ouverts

- ♦ Du lundi au jeudi de 8 h.30 à 12 h.30 et de 13 h.30 à 17 h.00
- ♦ Le vendredi de 8 h.30 à 12 h.30 et de 13 h.30 à 16 h.30

 5 rue de la Liberté
87120 Eymoutiers

 05 55 04 06 06

Vassi'mobilité

Un espace co-voiturage est signalé par un panneau au niveau du parking Jean Jaurès.
Plus d'informations sur la plate-forme : <https://www.vassimobilite.fr/>

La communauté de communes propose la location de vélos à assistance électrique :



Location libre service à l'heure à la station BEMOBI sur le parking de la gare d'Eymoutiers



Location au mois « du jus dans les pédales » en partenariat avec le PNR de Millevaches en Limousin

Infos et réservations : 05 55 04 06 06



Bibliothèque

L'Antenne de la bibliothèque intercommunale est ouverte :



Les mercredis de 15 h 00 à 17 h 00



Les samedis de 10 h 00 à 12 h 00



France services

Liberté
Egalité
Fraternité

France Services des Portes de Vassivière

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

Horaires

 **Le Lundi** : de 13h00 à 17h00
Uniquement sur rendez-vous.

Le Mardi : de 13h00 à 17h00

Le Mercredi : de 08h30 à 12h00 de 13h00 à 17h00

Le Jeudi : de 08h30 à 13h00
Uniquement sur rendez-vous.

Le Vendredi : de 13h00 à 17h00

Prise de RDV :

05.44.22.53.36

portes-de-vassiviere@france-services.gouv.fr

La vie de la commune



Visite du Préfet à Nedde

Le 29 octobre dernier, après un temps d'échange avec les élus neddois, Monsieur le préfet de la Haute-Vienne, François PESNEAU, a visité les infrastructures communales.



Commémoration du 11 novembre

Départ à la retraite

Bernard Fournet a fait valoir ses droits à la retraite après une carrière bien remplie, dont ces 10 dernières années en tant qu'agent technique à la commune.

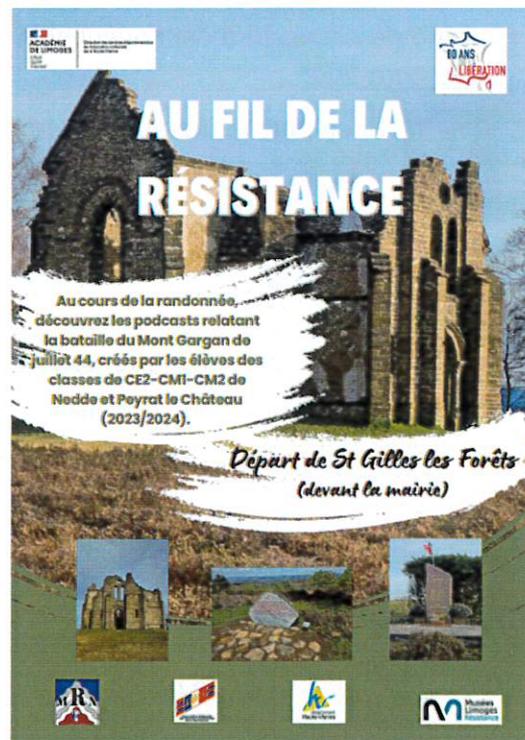
Madame le maire l'a remercié pour ces 10 années passées au sein de la commune : « Bernard, tes qualités humaines, ta gentillesse, ta patience, ta discrétion, ton sens du relationnel ont fait de toi un agent apprécié de ton employeur, de tes collègues et de toute la population ».

L'exposition du Cercle des Arts Plastiques des Monédières s'est tenue à la salle polyvalente du 13 au 21 juillet 2024.

Deux magnifiques tableaux représentant le verrou de l'église et le pont de Claveyrolas ont été offerts à la mairie.

Ils ont trouvé bonne place dans la salle du conseil municipal.

La fête 2024



L'école au Mont Gargan

Point d'écoute « Gendtruck »

Dans le cadre de sa mission de proximité et de prévention, la Brigade Territoriale Mobile des Territoires Haut-Viennois déploie un Gendtruck, un véhicule spécialement équipé pour accueillir les administrés.

Ce dispositif permet de mener des actions de prévention sur des thématiques variées, telles que la sécurité routière, les cambriolages, les arnaques, la sûreté publique, ainsi que la protection de l'environnement. Il offre également aux habitants la possibilité de déposer des plaintes ou de poser des questions en toute confidentialité.

Toutes les semaines paires, le lundi matin, le Gendtruck sera stationné sur la commune de Nedde, devant la mairie.

Le personnel de la gendarmerie vous accueillera pour échanger sur les sujets de sécurité et répondre à vos préoccupations.



Déploiement de la fibre

Le département a initié le déploiement de la fibre sur tout son territoire. Celui-ci, confié à ORANGE, devrait se terminer à la fin de l'année 2024. Les élus restent vigilants sur la couverture des zones blanches.

La carte de couverture est consultable sur le site : <https://reseaux.orange.fr/les-cartes-de-couverture/carte-de-couverture-fibre>



Si ce logo figure au droit de votre immeuble, celui-ci est raccordé. Vous pourrez alors demander la mise en service par la souscription d'un abonnement fibre auprès de votre opérateur téléphonique.



VOUS AVEZ DES QUESTIONS RELATIVES À VOTRE LOGEMENT ?

Que vous soyez locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, l'ADIL 87 vous délivre des informations juridiques, financières et fiscales.

Informations gratuites

<https://www.adil87.org/>

ADIL de la Haute-Vienne

28 avenue de la Libération
87000 Limoges

05 55 10 89 89

HORAIRES

du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de
13h30 à 17h30, uniquement sur rendez-vous



La commune de Nedde adhère à la FREDON (Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles).

Ses techniciens accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective :

- ☑ Piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons biset féral), mise à disposition de cages pièges.
- ☑ Identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes.
- ☑ Information et lutte sur les bios agresseurs (chenille processionnaire, cynips du châtaignier, ravageurs des végétaux).
- ☑ Frelon asiatique : campagne de piégeage des reines fondatrices à partir de février / mars. Inscriptions au secrétariat de mairie.

Transfert des services eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes des Portes de Vassivière

Assainissement collectif

La compétence assainissement collectif a été transférée au 1er janvier 2024 à la communauté de communes par les communes concernées, selon les modalités suivantes :

- ☒ Mise à disposition par les communes à la communauté de communes des Portes de Vassivière de l'ensemble des infrastructures liées à ce service (réseaux, stations d'épuration, postes de refoulement).
- ☒ Transfert des emprunts en cours (pour Nedde, l'encours de la dette au moment du transfert se montait à 116 468.30 €)
- ☒ Versement des déficits ou des excédents du budget assainissement à la communauté de communes. Nedde a versé 19 882.88 € d'excédent de la section d'exploitation et 31 980.22 € d'excédent de la section d'investissement.
- ☒ Obligation pour la communauté de communes d'entretenir les réseaux et ouvrages. Par convention, l'entretien est assuré par les agents communaux et fait l'objet d'une facturation à la communauté de communes.
- ☒ Vote des tarifs et facturation aux abonnés par la communauté de communes.
- ☒ Obligation pour la communauté de communes de réaliser et financer les travaux engagés par les communes : les travaux commandés en 2023 par la commune de Nedde ont été réalisés et financés cette année par la communauté de communes pour un montant total de 27 898.80 € TTC, avec une subvention du Département de 9 299.60 €.

Dorénavant, tous les investissements seront décidés et financés par la communauté de communes qui en sera maître d'ouvrage.

Tarifs de l'assainissement collectif par commune

COMMUNES	2023		2024	
	PART FIXE	Prix du m ³	PART FIXE	Prix du m ³
BEAUMONT DU LAC	75,00 €	1,80 €	72,00 €	1,50 €
BUJALEUF	10,00 €	1,26 €	30,00 €	1,55 €
DOMPS	0,00 €	0,15 €	30,00 €	0,50 €
EYMOUTIERS	30,00 €	1,40 €	30,00 €	1,50 €
NEDDE	45,00 €	1,65 €	45,00 €	1,65 €
PEYRAT LE CHÂTEAU	0,00 €	1,20 €	30,00 €	1,50 €
SAINT JULIEN LE PETIT	0,00 €	0,75 €	30,00 €	1,00 €

Si, en 2024, les tarifs sont restés inchangés pour Nedde, ils sont appelés à augmenter pour arriver à un tarif unique sur toutes les communes membres de la communauté de communes. La convergence des tarifs devrait être atteinte en 2028.

Eau potable

Le transfert de la compétence eau se fera selon les mêmes modalités : mise à disposition des réseaux et ouvrages, transfert des emprunts en cours, transfert des déficits et/ou des excédents de clôture de l'exercice 2024, exploitation du service par la communauté de communes, nouveaux investissements réalisés par la communauté de communes.



L'eau est un bien commun précieux, de plus en plus rare, qu'il faut préserver.

« Nul ne connaît la valeur de l'eau avant que le puits tarisse » Benjamin Franklin